



**AMENAGER,
DEVELOPPER,
ANIMER.**

Nos Réf. :
BE0112. CDG 66. Avis
CTP MODIF TABLEAU
DES
EFFECTIFS.30.12.017.do
c

Objet :

Demande avis du
CTP

PJ :

- 1 délibération

Affaire suivie par :
Béatrice
COUSSERANS
Assistante de Direction

Centre de Gestion
12 FEV. 2018
COURRIER
Saint-Paul de Fenouillet, le 27 décembre 2017

BORDEREAU D'ENVOI

DESTINATAIRE

CENTRE DE GESTION 66
MONSIEUR LE PRESIDENT
COMITE TECHNIQUE PARITAIRE
6, Rue de l'Ange
66000 PERPIGNAN

Nombre de pièces : 1

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis du Comité technique paritaire :

- ✓ **Délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2017 portant Modification du tableau des effectifs**

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Maire de Maury



Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : 42 En exercice : 42 Ayant pris part à la délibération : 31</p> <p>Date de la Convocation : 07/12/2017 Date d'affichage de la convocation : 07/12/2017</p>		<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p>SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017</p> <p>L'an deux mille dx-sept et le Mercredi 13 Décembre à 18 h 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à RASIGUERES, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Charles CHIVILO, Emile AUBIGNA, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Jacques BAYONA, Audrey JAMMET, Ludovic SERVANT, Dominique COLL, Francis FOULQUIER, Anne JIMENEZ, Dimitri GLIPA, Françoise SATET, Jean-François DIAZ, Laure CANAL, Michel OLIVE, Guy CALVET, Roger FABRESSE, Paul FOUSSAT, Michel PIGEON, Isabelle BARATCIART, Béatrice LAGACHE, Didier FABRESSE, Jean-Pierre IZARD, Aline HOCK NICOLAS, Sidney HUILLET, Gilles RIVIERE, Pierre Henri BINTEIN, Jean-Louis RAYNAUD, Michel GARRIGUE, Jean-Pierre FOURLON, Emmanuel SMAGGHE, Agnès CARRERE, Jacques BARTHES, Francis FRANCHET, Miguel QUESADA, Bernard CAILLENS, Didier FOURCADE, Evelyne HANOUEL, Pierre REGNAUD, André SERRANO, Auguste BLANG, Gilles DEULOFEU.</p>
<p>Ont donné procuration – Suppléant(e)s</p>		<p>Christelle ALONSO à Charles CHIVILO, Anne JIMENEZ à Jacques BAYONA et Isabelle BARATCIART à Michel PIGEON.</p>
<p>Absents excusés</p>		<p>Alexandre VILLA, Ludovic SERVANT, Dominique COLL, Dimitri GLIPA, Françoise SATET, Jean-François DIAZ, Laure CANAL, Guy CALVET, Aline HOCK NICOLAS, Gilles RIVIERE et Auguste BLANC.</p>
<p>Absents non excusés</p>		
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Pierre FOURLON.</p>

AFFAIRE 18 PERSONNEL

Modification du Tableau des Effectifs

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,



VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU la délibération N°03 du 28 Septembre 2017 modifiant le tableau des effectifs,

	TITULAIRES TC/TNC	NON TITULAIRES TC/TNC	CONTRATS DE DROIT PRIVE	TOTAL
Tableau des Effectifs au 28/09/2017	25	16	8	49

Soit un Total de 49 agents équivalent à 41 ETP.

Considérant la réussite d'un agent à l'examen professionnel de Technicien Territorial Principal de 2° Classe ;

Considérant l'incertitude sur le renouvellement d'un Contrat d'Avenir au sein des Services Techniques et donc la création d'un poste d'Adjoint Technique en remplacement ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Administratif (TC maximum) pour la création de la MSAP (Maison de Services Au Public) Mobile

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de modifier le Tableau des Effectifs comme suit :

GRADES	CAT	Postes ouverts	Postes pourvus	EFFECTIF POURVU				EFFECTIF BUDGETAIRE
				TITULAIRES		NON TITULAIRES		
				TC	TNC	TC	TNC	
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché Territorial	A	4	3	2		1	1	4
Rédacteur Ppal 1° C	B	1	1	1				1
Adjoint Administratif Ppal 1° C	C	1	1		1			1
Adjoint Administratif Ppal 2° C	C	1	1	1				1
Adjoint Administratif	C	2	1	1		1		2
FILIERE ANIMATION								
Adjoint Animation Ppal 2° C	C	1	1	1				1
Adjoint Animation	C	8	8				8	8
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
ATSEM Ppal 1° C	C	1	1	1				1
FILIERE TECHNIQUE								
Technicien Ppal 1° C	B	1	1	1				1
Technicien Ppal 2° C	B	1	1	1				1
Technicien	B	1	1			1		1
Adjoint Technique Ppal 1° C	C	1	1	1				1
Adjoint Technique Ppal 2° C	C	11	11	8	3			11
Adjoint Technique	C	6	7	2	1	1	3	7
TOTAL 01		40	39	20	5	4	12	41

AUTRES EMPLOIS OCCASIONNELS ou SAISONNIERS

	CAT	Postes ouverts	Postes pourvus
Adjoint Administratif, Technique ou Animation	C	2	
TOTAL 02		2	

NON TITULAIRES		EFFECTIF BUDGETAIRE
TC	TNC	
1	1	2
1	1	2

SUPPRESSION POSTE

Agent de Maîtrise Ppal
TOTAL 03

Postes ouverts	Postes pourvus	TITULAIRES	
		TC	TNC
1	1	1	
1	1	1	

EFFECTIF BUDGETAIRE
1
1

Total 01 + 02 - 03

Postes ouverts	Postes pourvus	TITULAIRES		NON TITULAIRES		EFFECTIF BUDGETAIRE
		TC	TNC	TC	TNC	
41	38	20	5	5	13	43

CONTRATS DE DROIT PRIVE

	Postes ouverts	Postes pourvus	TC	TNC
Contrat d'Avenir	6	6	2	4
CAE-CUI	1	1		1
TOTAL	7	7	2	5

50 AGENTS décomposés comme suit :

	TITULAIRES TC/TNC	NON TITULAIRES TC/TNC	CONTRATS DE DROIT PRIVE	TOTAL
Tableau des Effectifs au 28/09/2017	25	18	7	50

TE > Tableau des Effectifs

TE 28/09/2017	TE 13/12/2017
41 ETP	42 ETP

ETP (Equivalent Temps Plein)

Le Conseil, ouï cet exposé et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de supprimer :

- 1 contrat d'avenir en Janvier s'il n'y a pas possibilité de renouvellement ;
- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal ;

DÉCIDE de créer les postes suivants :

- 1 Adjoint Administratif (TC) contractuel ;
- 1 Adjoint Technique (TC) contractuel ;
- 1 Technicien Territorial Principal 2° C (TC) ;

DÉCIDE de préciser que les dépenses seront imputées sur les dépenses de personnel (Chapitre 012).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Charles CHIVILLAT

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération pour avoir été transmise à la préfecture des Pyrénées-Orientales et publiée le : 15 DEC. 2017
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité prévue par la loi.

Accusé de réception en préfecture
066-248600423-20171213-2017-06-18-DE
Date de télétransmission : 16/12/2017
Date de réception préfecture : 15/12/2017

Centre de Gestion
12 FEV. 2018
COURRIER
ARRIVÉ



**AMENAGER,
DEVELOPPER,
ANIMER.**

Nos Réf. :

**BE002.CDG 66.Saisine
CT 01.Ratios et TAB
EFF.05.03.2018.doc**

Objet :

**SAISINE N°01-2018
Comité Technique**

PJ :

2 Délibérations

Affaire suivie par :

**Mireille MOULIS
DIRECTRICE GENERALE DES
SERVICES**

09 MARS 2018

COURRIER
AERIE

Saint-Paul de Fenouillet, le 05 Mars 2018

BORDEREAU D'ENVOI

DESTINATAIRE

CENTRE DE GESTION DE LA FPT 66

**MONSIEUR LE PRESIDENT
COMMISSION TECHNIQUE PARITAIRE**

6, Rue de l'Ange - BP 901

66901 PERPIGNAN

Nombre de pièces : Plusieurs

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint deux délibérations pour avis du Comité technique paritaire :

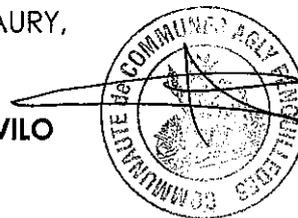
- ✓ **Projet de délibération qui liste les grades d'avancements propres à l'EPCI avec les ratios envisagés pour 2018 ;**
- ✓ **Modification du tableau des effectifs.**

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Conseiller Départemental de la Vallée de
l'Agly
Maire de MAURY,

Charles CHIVILO



Centre de G...
09 MARS 2018
COURRIER ARRIVE

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : 42 En exercice : 42 Ayant pris part à la délibération : 32</p> <p>Date de la Convocation : 15/02/2018 Date d'affichage de la convocation : 15/02/2018</p>		<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p style="text-align: center;">SEANCE DU 21 FEVRIER 2018</p> <p>L'an deux mille dix-huit et le Mercredi 21 Février à 18 h 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à TRILLA, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Charles CHIVILO, Emile AUBIGNA, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Jacques BAYONA, Audrey JAMMET, Ludovic SERVANT, Dominique COLL, Francis FOULQUIER, Anne JIMENEZ, Dimitri GLIPA, Françoise SATET, Jean-François DIAZ, Laure CANAL, Michel OLIVE, Guy CALVET, Roger FABRESSE, Paul FOUSSAT, Michel PIGEON, Isabelle BARATCIART, Béatrice LAGACHE, Didier FABRESSE, Jean-Pierre IZARD, Aline HOCK NICOLAS, Sidney HUILLET, Gilles RIVIERE, Pierre Henri BINTEIN, Jean-Louis RAYNAUD, Michel GARRIGUE, Jean-Pierre FOURLON, Emmanuel SMAGGHE, Agnès CARRERE, Jacques BARTHES, Francis FRANCHET, Eric IZAR, Bernard CAILLENS, Didier FOURCADE, Claude FILLLOL, Pierre REGNAUD, Louis BORRAS, Auguste BLANC, Gilles DEULOFEU.</p>
<p>Ont donné procuration - Suppléant(e)s</p>		<p>EMILE AUBIGNA à Charles CHIVILO, Dominique COLL à Audrey JAMMET, Jean-François DIAZ à Jacques BAYONA, Béatrice LAGACHE à Isabelle BARATCIART et Agnès CARRERE à Jean-Pierre FOURLON.</p>
<p>Absents excusés</p>		<p>Dimitri GLIPA, Françoise SATET, Aline HOCK NICOLAS, Gilles RIVIERE, Michel GARRIGUE et Auguste BLANC.</p>
<p>Absents non excusés</p>		<p>Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Laure CANAL et Guy CALVET.</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Pierre FOURLON.</p>

AFFAIRE 18 PERSONNEL
Modification du Tableau des Effectifs

Le Conseil Communautaire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU la délibération N°18 du 13 Décembre 2017 modifiant le tableau des effectifs,

	TITULAIRES TC/TNC	NON TITULAIRES TC/TNC	CONTRATS DE DROIT PRIVE	TOTAL
Tableau des Effectifs au 13/12/2017	25	18	7	50

Soit un Total de 50 Agents équivalent à 42 ETP

VU la délibération N°17 du 21 Février 2018 qui liste les grades d'avancements propres à l'EPCI avec les ratios envisagés pour 2018.

Considérant que la suppression d'emploi est une décision qui ne peut être prise qu'après avis du comité technique paritaire (Loi 84.53 du 26 janvier 1984 – art.97)

Considérant que dans sa lettre de la fonction publique territoriale n°1 de juillet 1997, le Ministre de l'Intérieur fait observer que « dans le cas où la suppression d'un emploi est la simple conséquence de la création d'un emploi d'avancement destiné à un même fonctionnaire, il peut être admis de ne pas consulter le comité technique paritaire »,

Considérant que la création doit tenir compte des conditions de création de grade ainsi que des limites imposées par les ratios d'avancement fixés par chaque organe délibérant,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs pour l'année 2018 suite à la délibération précédente approuvant les ratios 2018,

Considérant la réussite d'un agent au concours d'Animateur Territorial,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de modifier le Tableau des Effectifs comme suit :

GRADES	CAT	Postes ouverts	Postes pourvus	EFFECTIF POURVU				EFFECTIF BUDGETAIRE
				TITULAIRES		NON TITULAIRES		
				TC	TNC	TC	TNC	
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché Territorial	A	4	4	2		1	1	4
Rédacteur Ppal 1° C	B	1	1	1				1
Adjoint Administratif Ppal 1° C	C	1	1		1			1
Adjoint Administratif Ppal 2° C	C	1	1	1				1
Adjoint Administratif	C	2	1	1		0		2
FILIERE ANIMATION								
Animateur Territorial	C	1	0	0				1
Adjoint Animation Ppal 2° C	C	1	1	1				1
Adjoint Animation	C	8	8				8	8
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
ATSEM Ppal 1° C	C	1	1	1				1
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur	A	1	0	0				1
Technicien Ppal 1° C	B	1	1	1				1
Technicien Ppal 2° C	B	1	0	0				1
Technicien	B	1	1			1		1
Agent de Maîtrise Ppal	C	1	1	1				1
Adjoint Technique Ppal 1° C	C	5	1	1				5
Adjoint Technique Ppal 2° C	C	14	11	8	3			14
Adjoint Technique	C	6	6	2	1		3	6
TOTAL 01		50	39	20	5	2	12	50

AUTRES EMPLOIS OCCASIONNELS ou SAISONNIERS	CAT	Postes ouverts	Postes pourvus	NON TITULAIRES		EFFECTIF BUDGETAIRE
				TC	TNC	
Adjoint Administratif, Technique ou Animation	C	2	0	1	1	2
TOTAL 02		2	0	1	1	2

SUPPRESSION POSTE	Postes ouverts	Postes pourvus	TITULAIRES		EFFECTIF BUDGETAIRE
			TC	TNC	
ATSEM Ppal 1° C	1	1	1		-1
Technicien Ppal 1° C	1	1	1		-1
Agent de Maîtrise Ppal	1	1	1		-1
Adjoint Technique Ppal 2° C	4	4	4		-4
Adjoint Technique	4	4	3	1	-4
TOTAL 03	11	11	10	1	-11

Total 01 + 02 - 03	Postes ouverts	Postes pourvus	TITULAIRES		NON TITULAIRES		EFFECTIF BUDGETAIRE
			TC	TNC	TC	TNC	
	41	39	20	5	3	13	41

CONTRATS DE DROIT PRIVE	Postes ouverts	Postes pourvus	TITULAIRES	
			TC	TNC
Contrat d'Avenir	6	6	2	4
CAE-CUI	2	2	1	1
TOTAL	8	8	3	5

49 AGENTS décomposés comme suit :	TITULAIRES TC/TNC	NON TITULAIRES TC/TNC	CONTRATS DE DROIT PRIVE	TOTAL
Tableau des Effectifs au 21/02/2018	25	16	8	49

TE ► Tableau des Effectifs (ETP (Equivalent Temps Plein))	TE 13/12/2017	TE 21/02/2018
	42 ETP	43 ETP

Le Conseil, ouï cet exposé et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de supprimer les postes suivants, dès nomination des agents :

- 1 ATSEM Ppal 1° Classe (TC) ;
- 1 Technicien Ppal 1° C (TC) ;
- 1 Agent de Maîtrise Ppal (TC) ;
- 4 Adjoints Techniques Ppal 2° Classe (TC) ;
- 4 Adjoints Techniques (TC et TNC).

DECIDE de créer les postes suivants :

- 1 Animateur Territorial (TC) ;
- 1 Ingénieur (TC) ;
- 1 Technicien Ppal 2° Classe (TC) ;
- 4 Adjoints Techniques Ppal 1° Classe (TC) ;
- 3 Adjoints Techniques Ppal 2° Classe (TC et TNC).

DECIDE de préciser que les dépenses seront imputées sur les dépenses de personnel (Chapitre 012).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Charles CHIVILO

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération pour avoir été transmise à la préfecture des Pyrénées-Orientales et publiée le : - **5 MARS 2018**

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité prévue par la loi.

Accusé de réception en préfecture
066-246600423-20180221-2018-01-18-DE
Date de télétransmission : 05/03/2018
Date de réception préfecture : 05/03/2018